

A l'attention des habitants des quartiers  
Ferber, Centre-ville et Pépinière

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Affaire suivie par : Daniel CARREIRA  
Responsable service Espaces Publics  
Réf.: PM/DC/MD/20180927

Bry-sur-Marne, le 15 février 2018

**Objet :** Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Madame, Monsieur,

Vous êtes nombreux à avoir subi les conséquences des récentes inondations qui ont affecté notre commune.

Suite au dossier transmis par mes services à la Préfecture du Val-de-Marne, je vous informe que la Ville a reçu un avis favorable à cette demande et **a donc été reconnue en état de catastrophe naturelle pour cette période.**

Vous trouverez ci-après le lien vers Légifrance, afin de consulter l'arrêté paru au Journal Officiel <https://www.legifrance.gouv.fr/>. Je vous invite également à consulter le site internet de la Ville <http://www.bry94.fr/Reconnaissance-de-l-etat-de-catastrophe-naturelle-a-Bry.html>

Je vous rappelle que conformément au Code des Assurances, vous disposez de 10 jours après la parution de cet arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel pour en faire la déclaration à votre assureur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre SPILBAUER  
Maire de Bry-sur-Marne  
vice-président du Territoire  
Conseiller métropolitain

